



**E.I.C.I.**  
Expansions Internationales  
Cote d'Ivoire

1011, Boulevard de la République  
10000 Abidjan - Côte d'Ivoire

**Aurex Conseil**

## **Société Ivoirienne de Coco Râpé**

04 BP 973 ABIDJAN 04  
-----

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010**  
-----

**(Article 438 et suivants de l'OHADA)**

CE DOCUMENT COMPREND 2 PAGES

# SICOR

Société Anonyme au capital de 1 500 000 000 FCFA  
Siège social : Abidjan, Zone industrielle de Yopougon  
04 B.P.973 ABIDJAN 04  
-----

## RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

**Aux actionnaires,**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 438 et suivant de l'acte uniforme OHADA, relatif aux droits des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

### **Absence d'avis de convention**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice et visées à l'article 438 et suivant de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

### **Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

Par ailleurs, en application de l'acte uniforme OHADA, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

#### **1 – Avec AFRIC INDUSTRY LOME**

##### *Administrateur concerné*

Monsieur SAYEGH JAMAL, Administrateur de votre société

##### *Nature et objet*

Convention de prêt

*Modalité et effets*

SICOR a obtenu de la société AFRIC INDUSTRY LOME trois prêts d'un montant de FCFA 550 000 000, en vue de permettre à celle-ci de soutenir sa trésorerie.

Les dates de prise d'effets et les modalités de remboursements sont consignées dans le tableau ci-dessous.

Ordre	Date de convention	Montant	Durée
1	30/05/2007	150.000.000	2 mois
2	11/06/2007	200.000.000	2 mois
3	14/11/2007	200.000.000	3 mois
<b>TOTAL :</b>		<b>550.000.000</b>	

Les conventions prévoient une rémunération au taux de 10% du montant des sommes avancées.

Le montant des intérêts inscrits dans les comptes s'élève à FCFA 55 000 000.

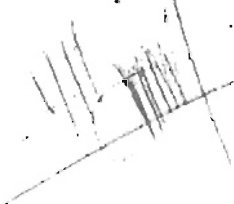
Conformément à la loi, il appartient à votre assemblée de se prononcer sur le présent rapport spécial.

Fait à Abidjan, le 23 janvier 2012

Les commissaires aux comptes :

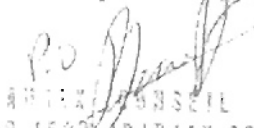
**E.I.C.I.**  
**Aka HOBA**

*Expert Comptable Diplômé*



**AUREX CONSEIL**  
**André N'guessan ZOUKOU**

*Expert Comptable Diplômé*



AUREX CONSEIL  
20 SP 1549 ABIDJAN 20  
22 43 18 36  
27 43 18 48